

COMPTE-RENDU BUREAU SYNDICAL DU 16 MARS 2021 A 17h30

Date de convocation : mardi 09 mars 2021

Nombre de membres en exercice : 12

Dont 11 membres qui ont pris part à la délibération.

Étaient présent(e)s : M. Clément CHAPEL, M. Fabiano CHIARUCCI, M. Hervé COULMONT, Mme Sylvette DAVID, M. Aurélien FERLAY, Mme Martine FINIELS, M. Jean-Marie FOUTRY, M. Gérard GRIFFE, M. Jean-Michel LAMBERT, M. Maurice WEISS.

Étaient Absent(e)s : néant

Était excusé(s) : M. Patrick GAUTHIER, M. José ORENES LERMA

Pouvoirs : M. José ORENES LERMA à M. Hervé COULMONT.

Assistaient en tant qu'invité(e)s : Mme Marie MAHIEU
M. Mark CARRINGTON, M. Frédéric JACOUTON, et Mme Athénée ROUBIN dès le point 5.

A été nommé secrétaire de séance : M. Jean-Michel LAMBERT

Le quorum est atteint, la séance peut s'ouvrir à 17h45

ORDRE DU JOUR

1. APPROBATION COMPTE-RENDU
 2. REGLEMENT INTERIEUR
 3. AUDIT FINANCIER ET JURIDIQUE
 4. DATACENTER
 5. PROJET OMBRIERES
 6. CONVENTIONS NUMERIAN – CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ARDECHE
 7. REMBOURSEMENT FRAIS AGENT
 8. TIERS-LIEUX ET CONSEILLERS NUMERIQUES
 9. RECRUTEMENTS EN COURS ET POINT RH
- POINTS DIVERS

Le Président nomme un secrétaire de séance.

Informations préalables :

Point sur le jugement rendu par le Tribunal Administratif de Lyon en date du 23 février 2021.

Distribution des lettres recommandées nominatives afférentes à chaque membre du bureau présent.

Discussion autour de la suite à donner.

Le bureau syndical décide d'examiner les points à l'ordre du jour ci-dessus rappelés selon un ordre de priorité différent, étant entendu qu'aucune modification ne lui étant apporté.

1. Approbation compte-rendu

Approbation du compte-rendu du Bureau Syndical du 06 janvier 2021.

Envoyé avec la convocation au présent bureau le mardi 09 mars 2021.

Le Président invite les membres du bureau à approuver le compte-rendu.

Sans modifications, le compte-rendu du 06 janvier 2021 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

2. Recrutements en cours et point RH

DIRECTION GENERALE DES SERVICES :

Suite délibération du Conseil Syndical en date du 02 février 2021 approuvant la création du poste de DGS, l'offre Numérian a été publiée sur emploi territorial [https://www.emploi-territorial.fr/details_offre/o007210200230293-directeur-general-collectivite-ou-etablissement-public-h-f] et relayée sur le Site Internet de Numérian [<https://www.numerian.fr/carriere/>].

Celle-ci restera disponible jusqu'au 17/03/2021 (délai incompressible d'un mois) ; c'est aussi la date limite de dépôt des candidatures.

En résumé :

- Offre publiée le 15 février 2021
- Publicité jusqu'au 17 mars 2021
- Poste à pourvoir au 1er avril 2021

Le Président annonce que les candidatures reçues vont toutes être relayées auprès des membres du bureau, ainsi chacun pourra en prendre connaissance et donner son avis.

Il est convenu de constituer le jury en les personnes de messieurs Hervé COULMONT, Jean-Marie FOUTRY, Aurélien FERLAY et Patrick GAUTHIER.

Le Président dit qu'il sera proposé à M. Jérôme BERNARD de participer à ce recrutement important pour la structure.

Une première séance préparatoire aura lieu afin d'opérer une première sélection sur la base des CV et lettres de motivation et de déterminer les critères d'évaluation en entretien.

TECHNICIEN SIG :

Suite au départ de l'un de ses salariés, le service SIG a publié une annonce afin de procéder à son remplacement. Le recrutement s'effectue sur l'EPIC dans le prolongement de l'emploi occupé jusqu'au 18 février par Manon DELEAGE. Les recrutements se sont déroulés en deux temps :

- Entretiens visio pour les profils retenus sur CV.
- Entretien en présentiel pour les profils retenus en suivant les entretiens en visio. Ceux-ci se sont déroulés en présence de M. Jean-Marie FOUTRY.

Un candidat a été retenu et a accepté de rejoindre l'équipe de Bertrand COCHARD. Il s'agit de M. Rémi DAL. Actuellement à l'IGN (Institut national de l'information géographique) Lyon, il rejoindra Numérian le 12 avril prochain.

Numérian était dans l'attente d'une arrivée stagiaire Master 2 Urbanisme sur ce même service. Stage long : six mois en renfort sur le déploiement de la SVE. Notre proposition a finalement été déclinée par la stagiaire.

Il est proposé de solliciter un conseil privé sur ce besoin spécifique.

Etat du personnel à ce jour :

- ✓ EPIC : 22 salariés (suite départ Manon DELEAGE) 18 CDI, 2 CDD et 1 CT d'apprentissage.

1 CDD et 1 CT d'apprentissage arrivent à terme en juin 2020

1 CDD arrive à terme en décembre 2021

Options renouvellement de contrats :

- Arrêter le contrat à l'échéance
- Signer une prolongation maximum 6 mois
- Signer un avenant de transformation de CDD en CDI

Le cabinet comptable FIDUCIAL a envoyé les pièces demandées au contrôleur URSSAF et à ce jour aucun retour ne leur a été fait. Nous serons tenus informés des suites éventuelles.

✓ Syndicat Mixte : 12 agents, dont 1 agent en détachement et 1 agent en disponibilité.

1 CDD arrive à terme en septembre 2021

Il est annoncé que Madame Blandine SIMO, chargée de communication, a démissionné le 11 mars 2021. Son contrat s'achèvera le 11 avril 2021.

Une demande de jour d'absence « concours et examen » a été formulée par un agent autorisé à préparer un concours.

Les autorisations spéciales d'absence de ce type ne sont plus prises en charge ainsi qu'en fait état le protocole de travail du Syndicat Mixte. Cependant, il est d'usage d'accorder aux fonctionnaires des autorisations d'absence pour participer aux épreuves prévues.

En effet, M. Pierre CARITEY a bénéficié d'une instruction de candidature et d'une autorisation de Maurice QUINKAL, ancien Président, pour la préparation du concours de technicien ; la présentation à son examen en étant la finalité ; s'il l'obtient, il valorisera ainsi le capital humain de Numérian. La promotion interne étant subordonnée à l'accomplissement des formations de professionnalisation prévues par son statut actuel, il serait inopportun d'en décourager l'initiative.

Pour ces raisons, il est proposé aux membres d'accéder à cette demande de congés sous réserve de présentation de la convocation et avec maintien de la rémunération.

L'ensemble des membres présents du bureau syndical donne son accord pour que le jour congé « examen et concours » puisse être déposé par M. Pierre CARITEY et validé en suivant.

3. Règlement intérieur

Le syndicat mixte Numérian est un syndicat mixte dit « ouvert » au sens de l'article L.5721-2 du Code Général des Collectivités Territoriales puisqu'il est composé du Conseil Départemental de l'Ardèche et d'Etablissements Publics de Coopération Intercommunale. Son fonctionnement obéit aux règles du CGCT et notamment aux articles L.5721-1 et suivants ainsi qu'aux articles L.5211-12 à L.5211-14.

Rappel des statuts :

« Art. 7.3.3

Le Comité syndical peut établir à la majorité absolue de ses membres un règlement intérieur pour préciser les modalités d'application des présents statuts et notamment le fonctionnement des organes statutaires. »

Les syndicats comprenant au moins une commune de plus de 3500 habitants doivent établir un règlement intérieur. Le règlement intérieur en vigueur peut être adopté dans les mêmes termes ou faire l'objet de modifications. Il s'applique jusqu'à l'établissement du nouveau règlement.

Ainsi trouverez-vous en pièce jointe au présent compte-rendu le règlement intérieur tel que voté en 2014.

Il est proposé de réécrire ce règlement compte tenu des évolutions réglementaires et technologiques. Notamment d'y insérer les éléments relatifs à la protection des données et la possibilité d'organiser les séances de conseils et réunions en visio conférence.

N.B. : le conseil Syndical doit valider le règlement intérieur avant le 23 mai 2021.

Le Président expose qu'il conviendrait en effet d'actualiser le règlement et d'y ajouter les articles et paragraphes suivants :

- Possibilité d'organiser les réunions et séances en visioconférence
- Remboursement des frais et indemnités déplacements des délégués
- Droit d'expression des élus d'opposition
- Mentions légales relatives au RGPD

Ce règlement sera travaillé au niveau du bureau syndical. Pour cela, le Président demande à la direction de transmettre une première version aux membres du bureau avant le 1^{er} avril 2021. Cela permettra de solliciter les membres du Conseil Syndical dès le début du mois d'avril, dans une volonté de transparence et de travail collaboratif. Retour attendu le 16 avril 2021 pour mise en forme de la version définitive avant d'être soumis à l'approbation du Conseil Syndical fin avril.

La date du prochain Conseil Syndical a été fixée au mercredi 28 avril 2021 – 18h00.

4. Audit financier et juridique

A l'occasion du renouvellement général du conseil syndical il a été envisagé de réaliser un audit de début de mandat.

En effet, Numérian disposerait ainsi d'une analyse approfondie de la situation financière des deux structures (syndicat Mixte et EPIC), d'un examen des différents processus et bénéficierait d'une mise en exergue des risques juridiques et financiers identifiés quant aux différents partenariats, à la qualité de la gestion notamment au regard des outils statutaires, des moyens financiers, humains et patrimoniaux.

Dès janvier des contacts ont été pris et des demandes de devis ont été formalisés. Numérian a reçu deux propositions d'accompagnement. L'un juridique et l'autre fiscal et financier. Ces deux pans d'expertise sont à conjuguer du fait de l'imbrication forte de ces axes dans l'organisation et le pilotage des deux structures Numérian.

Le cahier des charges et les propositions financières des cabinets ayant répondu à la demande d'audit sont présentés à l'écran.

Les membres présents du bureau estiment la démarche nécessaire et demandent à ce que soient engagées les dépenses.

5. DataCenter

Il est rappelé que la réunion du 12 mars 2021 a été ajournée pour ce qui concerne l'architecte. Toutefois, Monsieur Pascal CARILLO a fait parvenir une vidéo présentant le projet initial. Vidéo diffusée

Les réunions de travail se sont poursuivies et des rendez-vous prestataires se sont organisés.

La société JERLAURE a été reçue le 04 février 2021 : il s'agissait d'actualiser les éléments évoqués lors du mandat précédent sur la base de leur projet.

La réunion de travail du 25 février 2021 (Numérian et Département) a mis en exergue une contrainte importante qu'est le débit trop bas de la connexion Internet de notre Datacenter pour envisager l'externalisation des sauvegardes. : l'abonnement fibre actuel offre un débit de 1Gbps, ce qui ne permet pas une vitesse de transfert des données suffisamment rapide. Pour se doter d'un débit plus important, il conviendrait de créer une nouvelle liaison fibre qui relie directement les deux bâtiments distants : le Datacenter de Numérian - Zone du Lac - et le Datacenter du CD07 - Pôle Astier Froment – tous deux sis à Privas.

Des devis ont été demandée pour la création de cette liaison.

Les impératifs cependant demeurent :

- Le besoin d'une sauvegarde externe à court terme.
- Le besoin d'un Plan de Reprise d'Activité (PRA) et un Plan de Continuité d'Activité (PCA) à moyen terme.

La société SOLUCÉO a été reçue le 08 mars 2021 : un audit sur le système d'information a été demandé ; Audit : 20000,00€ TTC (8 jours d'audit / 7 jours définition scénarios / Gestion de projet), devis affiché à l'écran.

Il s'agit d'une société basée en Auvergne Rhône Alpes, prestataire informatique intégrateur d'infrastructure IT, spécialisée dans les missions suivantes : intégration de solutions informatiques, sécurité systèmes et réseaux, virtualisation, sauvegarde externalisée, cloud computing, infogérance et monitoring.

L'audit permettra de faire un état des lieux de l'existant (services, sécurité, niveau de disponibilité) et de prendre en considération les problématiques actuelles pour faire émerger des scénarios possibles d'évolution en analysant chaque solution selon une grille de critères définis ensemble (c'est-à-dire tout ce qui concerne le modèle d'architecture informatique à retenir, le matériel, les solutions logicielles de pilotage adaptées, les formations des agents à prévoir, etc.)

Compte-tenu de la sensibilité du projet et des frais à engager, les membres du bureau souhaitent une seconde proposition d'un autre prestataire et que cette offre soit mise en concurrence. M. Aurélien FERLAY précise que cette dépense d'honoraire n'a pas été prévue au budget.

6. Projet ombrières

Rappel des éléments qui ont fait l'objet de la délibération n° DB20200207003 du 02 juillet 2020 : déclinaison n°2 du projet Datacenter :

« Construction d'une extension pour le Datacenter et installation d'ombrières photovoltaïques sur les parkings. Cette seconde présentation est un prolongement de la première partie. Il s'agirait d'ajouter une dimension écologique au projet initial en installant des ombrières photovoltaïques sur le parking, dont la production d'électricité serait utilisée pour l'alimentation du bâtiment principal et du futur datacenter.

- 500 m²de toiture (une allée complète du parking)
- Installation d'une borne de recharge voitures et vélos
- Récupération des eaux de pluie pour le bassin et l'arrosage
- Ombre et abri de la pluie pour les véhicules
- Autoconsommation de l'électricité produite »

Dans la continuité de ce projet, une réunion s'est déroulée le 22 janvier 2021 concernant le Datacenter dans sa globalité et tel qu'il avait été envisagé par l'équipe précédente avec l'option ombrière.

Une seconde réunion s'est tenue le 12 mars 2021 avec le seul projet ombrières :

M. Quentin GUICHARD de la SEM Énergie Rhône Vallée était présent en tant qu'expert développeur en énergies renouvelables. Il a été convenu qu'il réalise deux études sur une surface de parking de 500m² :

- Installation de panneaux photovoltaïques avec revente de l'énergie produite. Avec cette option, la SEM s'occuperait de tout : étude, installation, emprunts, revente de l'énergie.

Un loyer serait reversé en contre partie à Numérian pour l'occupation de son parking (estimé à 500€/an) par le biais d'une convention d'occupation domaine public conclue pour 25 ans.

NUMERIAN prendrai en charge l'investissement lié aux fondations, investissement estimé à hauteur de 30000,00€ au maximum.

- Installation de panneaux photovoltaïques avec autoconsommation ; établissement d'un projet alternatif à la demande de Numérian.

Ce projet s'inscrirait davantage dans une logique d'image valorisant l'énergie verte plutôt que dans celle d'une rentabilité. Énergie verte qui serait injectée dans le réseau.

Il est précisé qu'il n'est pas envisageable de poser des panneaux sur le toit.

Incluant la possibilité de faire l'adjonction de borne de recharge pour véhicules électriques, ce projet pourrait aussi s'entendre dans le champ très actuel de la mobilité (énergie verte et protection du parc véhicule). M. Maurice WEISS précise que les véhicules électriques sont souvent mis en charge la nuit.

Il est entendu que le projet ombrières n'a pas de caractère d'urgence au regard des autres priorités de Numérian, toutefois il est rappelé que s'il doit être étudié plus avant, Numérian aura à conventionner avec la SEM pour encadrer l'étude.

7. Conventions Numérian – Conseil Départemental de l'Ardèche

Plusieurs conventions de partenariat entre le Département de l'Ardèche et le Syndicat Mixte des Inforoutes/Numérian ont été formalisées et dont le premier état des lieux à date est le suivant :

La convention portant mutualisation de compétences entre le Syndicat Mixte et le Département de l'Ardèche, convention dite « chapeau », inaugurerait un partenariat pouvant « être complété par d'autres missions ou dans d'autres domaines » : convention signée pour 4 ans qui s'est achevée le 31 Décembre 2019.

- ✓ Annexe n° 1 permettant l'exercice en commun de compétences en matière de maintenance informatique des collèges : non reconduite dès 2018.
- ✓ Annexe n° 2 permettant l'exercice en commun de compétences en matière de système d'information géographique (SIG) : il semble qu'il n'y ait plus de cadre officiellement renouvelé, signé, alors même que des opérations et interventions ont été réalisées et le sont encore à ce jour.
- ✓ Annexe n° 3 permettant l'exercice en commun de compétences en matière de Correspondant Informatique et Liberté (CIL), Sécurité Informatique, Service Juridique : convention apparemment rendue caduque faute de coopération active de la part des Inforoutes à l'époque.
- ✓ Annexe n° 4 permettant l'exercice en commun de compétences en matière de besoin informatiques, de dématérialisations, d'animation du réseau des EPN et autres ; cette dernière fut proposée par le Syndicat Mixte et jamais mise en œuvre pour ce qui a trait à la partie médiation.
N.B. : Nous avons un groupement de commandes pour la dématérialisation des marchés et l'utilisation de « achats publics », nous fournissons les certificats.

En 2016, le Département a été lauréat du Programme d'Investissement d'Avenir (PIA), « Projet Innovants en faveur de la jeunesse » via notamment le Projet « Ardèche, Jeunesse, Innovation, Ruralité » (AJIR).

Le Département, porteur du projet, agit en tant que chef de file du groupement de partenaires auprès de l'ANRU. Le programme AJIR c'est une convention pluriannuelle signée pour une période de 5 ans juin 2016 - juin 2021.

- ✓ Le Syndicat Mixte met en œuvre le pan « Citoyenneté et sécurité du numérique » (dispositif des actions 4.3 « Promoteurs du Net » ainsi que 4.5 « Parentalité Numérique »), actions conduites par Jean-Claude BONDAZ.
Pour ces actions il existe deux conventions dont la période de validité ne suit pas celle du programme AJIR sur 5 ans et qui font l'objet de renouvellements successifs :

- Une convention de reversement : elle permet de proposer un budget prévisionnel Numérian et de faire remonter des dépenses à l'ANRU par le biais du porteur de projet c'est-à-dire le Département. L'ANRU accorde ensuite des remboursements aux partenaires sur la base des frais réels, et selon des taux définis à l'avance.
Nous venons de valider un avenant pour prolonger sur l'année complète 2021 (Délibération n° DCS2021020212 du Conseil Syndical en date du 02.02.2021).
- Convention de financement : le Département contribue financièrement par le versement d'une subvention directe (10 000,00€).
Nous venons également de valider un avenant sur l'année complète 2021 (Délibération n° DCS2021020213 du Conseil Syndical en date du 02.02.2021).

A celles-ci viennent s'ajouter :

- ✓ La convention « pour l'intégration de tous dans une société numérique » dans le cadre du programme coordonné de la Conférence des Financeurs. Actions menées par Garlann NIZON jusqu'à son départ de Numérian début octobre 2020.
- ✓ La Charte partenariale B2F Ardèche : dix signataires ; celle-ci vise à optimiser la gestion des parcelles forestières. Numérian assure l'appui technique (hébergement de la solution) et intervient dans les domaines liés au SIG. La Charte 2021-2023 est actuellement en cours de relecture et de réécriture sur certains items.

Lors de la dernière réunion de bureau Le Président envisageait de solliciter Messieurs Maurice WEISS, Patrick GAUTHIER et Gérard GRIFFE pour une rencontre Numérian - Département afin d'évoquer l'actualisation administrative, l'opportunité de reconduction et les modalités financières afférentes à ces conventions. Ces premiers éléments constituant le canevas nous permettant d'avoir une vue d'ensemble et de remonter le fil de nos accords.

D'autres conventions souhaitées par Numérian sont en cours d'étude :

- ✓ La mutualisation DPD : écriture en cours entre M. Franck GARGAULT côté Département et Mme Ludivine BERTRAND côté Numérian :
- ✓ Externalisation des sauvegardes de données data center Numérian :
 - Location d'espace (serveurs physiques au Département)
 - Liaison fibre (entre Numérian Zone du Lac – Département)
- ✓ Projet conseillers numériques dans le sillage de France Relance et l'ANCT

Il serait dès lors pertinent qu'il y ait une discussion entre élus représentant du Département et de Numérian pour remettre à jour toutes ces conventions et possiblement engager une prochaine délibération entre les deux collectivités en ce sens.

La direction indique que le Département croise les données de son côté et que les deux directions adjointes de chaque collectivité vont rapidement avancer sur une nouvelle convention globale et sa déclinaison de conventions annexes, si possible dans un calendrier conventionnel à l'échelle de l'année civile.

Une fois l'écriture quasi achevée, les élus des deux collectivités se verront pour en discuter et en affiner les modalités financières.

8. Remboursement frais agent

En janvier 2021, l'agent Frédéric BOURDIN, basé à Annonay, n'ayant pas encore reçu la nouvelle carte Total a fait le plein de son véhicule de service par ses propres moyens financiers.

Le montant des frais d'essence effectivement engagés s'élève à 40,01€ TTC : ticket station Total le 22 janvier 2021 à 12h05 présenté à l'écran.

Le Président soumet au vote à main levée la proposition de remboursement des frais acquittés par l'agent.

A l'unanimité des membres présents et représentés le bureau syndical approuve le remboursement des frais ci-dessus exposés à M Frédéric BOURDIN.

9. Tiers-Lieux et conseillers numériques

Proposition est faite d'entrer dans une stratégie "médiation numérique" commune entre Numérian et le Département en s'appuyant sur les outils : Pass Numérique (appel à projet de l'État pour lequel le Département est lauréat), réseau de prescripteurs, réseau de tiers lieux, et appel à projet conseillers numériques.

Cette proposition est impulsée par la dissolution du Syndicat Mixte Pays d'Ardèche Méridionale et l'opportunité pour Numérian d'intégrer la mission d'animation et le réseau historique des tiers lieux de La Trame.

En collaboration de Patrick GILLES et Athénée ROUBIN : objectif avoir une vision claire des différentes structures accréditées "Aptic" et réaliser la cartographie des prescripteurs afin de s'assurer de la cohérence territoriale du dispositif.

Depuis la réunion avec le Département dans les locaux de Numérian le 21 janvier 2021, l'appel à projet de l'État sur les conseillers numériques a été analysé.

La direction de Numérian a donc recensé les éléments cadrant le recrutement, la formation, le champ fonctionnel et les modalités financières relatifs aux conseillers numériques comme suit :

- Recrutement possible en proximité
- Formation certifiante sur plusieurs semaines
- Financement par le biais d'une subvention versée par l'État
- Les engagements de dotation et d'équipement de la structure accueillante

Une lettre d'intention a été adressée au Préfet de l'Ardèche permettant de réserver 10 postes de conseillers numériques sur les 30 alloués au Département de l'Ardèche par l'ANCT, relai opérationnel du plan France Relance.

La candidature de Numérian à l'appel à projet "conseillers numériques" est en cours.

Par anticipation, il conviendrait de définir une organisation permettant de piloter les conseillers numériques au sein de Numérian : coordinateur et conseillers répartis sur le territoire.

Également de préparer une communication importante Numérian – Département auprès des tiers lieux, des Espaces Publics Numériques (EPN) et autres, afin de développer le réseau pouvant dispenser des formations grâce aux Pass numérique.

L'objectif poursuivi est une montée en puissance du dispositif début septembre. Il est donc impératif d'élaborer un business plan afin de consolider le dossier de candidature Numérian :

- Coûts directs : charges salariales
- Coûts induits : frais de déplacement, frais d'équipement, frais de véhicules et de carburants ; couts de structure.

A cette date Numérian ne dispose pas d'informations complémentaires quant au devenir du réseau de La Trame. M. Maurice WEISS indique que ce serait possiblement déjà en transition avec le Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche à Jaujac ; information qu'il conviendrait de vérifier.

Une réunion est programmée le 17 mars 2021 avec les services de la Préfecture et notamment le service Mission Conseil aux territoires.

10. Points divers

- Chauffage : depuis l'installation dans les locaux de Numérian en août 2018 il apparait que le système de chauffage soit sous dimensionné au regard de la taille du bâtiment. Concrètement cela se traduit par une surconsommation électrique : chauffages d'appoint dans les bureaux l'hiver et blocs clim l'été. Afin de remédier à ce problème endémique, deux sociétés spécialisées ont été sollicitées pour effectuer un audit et nous avons reçu deux devis en suivant :
 - Société CLIMA'DIA basée dans l'Ain : 42 774,60€ TTC ou 43 825,20€ TTC avec cassettes complémentaires.
 - Entreprise SALLEE basée à Valence : 47 420,24€ TTCJean-Michel LAMBERT estime qu'il y aurait une proposition intermédiaire à envisager qui consisterait en l'équipement de l'aile C d'une clim réversible, ce qui permettrait :
 - d'avoir que l'aile la plus occupée par les agents et la plus grande soit régulée été/hiver
 - de concentrer le chauffage sur les deux ailes les plus petites

Le SDE07 a par ailleurs été contacté afin de procéder à une étude sur la consommation énergétique du bâtiment de Le Pouzin. Il s'agit dans un premier temps d'établir un diagnostic et de prendre connaissance de leurs éventuelles préconisations de travaux.

Les montants présentés étant important, il est apparu indiqué de faire intervenir un bureau d'étude spécialisé. Il est suggéré à ce titre de prendre également contact avec l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat (ALEC) afin de réaliser un audit thermique et énergétique du bâtiment.

- Une présentation du service SIG aura lieu à la Communauté de Communes Crestois et du Pays de Saillans (CCCPS). Le Président de la CCCPS a souhaité rencontrer le Président de Numérian. Pour cela il a été proposé deux dates :
 - Lundi 29 mars à partir de 17H30, préférentiellement.
 - Mardi 30 mars à partir de 17H30.

Pour mémoire : il s'agit de la communauté de communes ayant soulevé la question des tarifs SVE Urbanisme (tarif HT à l'habitant) : tarification établie selon la population globale de l'intercommunalité alors même que la compétence en matière de demandes d'autorisation d'urbanisme (DAU) et de dématérialisation de l'application du droit des sols (Démat ADS) ne s'étend pas toujours à l'ensemble du territoire couvert par l'EPCI, certaines communes relevant du Règlement National d'Urbanisme (RNU) et leurs dossiers instruits par les services de l'État.

La CCCPS qui n'est pas adhérente au SM Numérian compte 15 communes membres pour un total d'un peu moins de 16000 habitants ; seules quelques communes ont souscrit au service d'instruction mutualisé, la CCCPS aurait donc souhaité que Numérian puisse prendre en compte cette particularité de leur territoire. N.B. : éventualité exclue par les membres du Conseil d'Administration de l'EPIC car cela pouvait remettre en cause le modèle économique du service.

- Mme Sylvette DAVID demande comment résoudre le problème du télétravail pour les collectivités, à cet effet, il serait souhaitable d'avoir une synthèse sur les possibilités qui s'offrent aux petites communes.
N.B. : Mme Athénée ROUBIN et Mme Sylvette DAVID ont rendez-vous en mairie de Quintenas le 1er Avril 2021 à 13h30 où sera développé ce sujet ; ainsi que lors de la réunion de présentation des services Numérian à La Communauté d'Agglomération d'Annonay, également prévue le 1^{er} avril matin.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.